

Vends cours de droit L2

Par **haribo**, le **01/07/2014** à **16:10**

Vends cours de droit L2 (2013-2014) très complets (cours notés sur l'ordinateur).

Les cours de L2 comprennent :

-1er semestre :

- Droit des obligations.
- Droit administratif.
- Finances publiques.
- Science politique.
- Histoire de l'administration.
- Histoire du droit des obligations.
- Economie d'entreprise.

-2ème semestre :

- Droit des obligations.
- Droit administratif.
- Droit des affaires.
- Droit pénal.
- Histoire du droit pénal.
- Construction européenne.
- Comptabilité.

Les cours de L2 sont vendus [edit du modérateur]

Me contacter à l'adresse suivante : [edit du modérateur]

Par **bulle**, le **01/07/2014** à **16:16**

Bonjour,

Je laisse votre annonce mais par contre, merci de communiquer sur le prix ou votre adresse mail en message privé.

Par **marsuup**, le **01/07/2014** à **17:39**

Je trouve cela scandaleux de vendre des cours pris en amphitheatre ! à la limite des manuels ok

mais des cours ! franchement tu pourrais les mettre à la disposition gratuite des autres, en plus c'est même pas sûr qu'il soit complet...

J'invite tous les étudiants en Droit désireux d'obtenir des cours de bonne qualité et gratuits à se rendre sur le portail de l'UNJF.

Les cours sont complets et rédigés par des profs d'université.

Par **Dragon**, le **01/07/2014** à **17:41**

J'ai pensé la même chose que toi marsuup! Le pire étant que les cours ont été faits pas des profs - donc la vente est un peu limitée..

Par **marsuup**, le **01/07/2014** à **19:09**

En plus en amphitheâtre, chaque prof adapte son cours en fonction de l'examen final qu'il va poser... le programme étant impossible à boucler dans la plupart des cas, des pans du cours sont volontairement laissés de côté par les profs qui en privilégient d'autres...

Bref, tout ça pour dire qu'à part les étudiants de ta fac qui vont avoir les mêmes profs que toi (et encore les cours pouvant être modifiés), la vente de tes cours ne sert strictement à rien !

Par **haribo**, le **01/07/2014** à **21:02**

Tu as le droit de le penser

Par **Yann**, le **02/07/2014** à **08:56**

Bulle est plus conciliante que moi. J'avais initialement supprimé cette publication.

Le propriétaire du cours est son auteur : le prof. Vendre ce dont on n'est pas propriétaire est pour le moins discutable.

Il me semblait pourtant que "nemo plus juris ad alium transferre potest quam ipse habet" devrait parler à un juriste...

J'attire l'attention des éventuels acheteurs sur un point. Rien ne vous garantit le contenu de ces documents, rien ne vous prouve que les cours ont été bien pris, les références bien notées, etc... Ce n'est absolument pas pareil que de demander à un camarade d'amphi de vous prêter des cours un jour où vous avez été absent.

Vous ne connaissez pas cette personne. Il se peut qu'elle soit tout à fait sérieuse et que le document vaille le coup, tout comme ce peut être l'inverse.

Enfin s'il y a des gens assez naïfs pour acheter un document comme celui-ci[smile7]

Par **haribo**, le **02/07/2014** à **16:40**

La vente de cours a déjà été acceptée sur ce forum pour d'autres...